

ANNEXE 3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



EXTRAIT

OBJET :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 16 Mai 2000

L'an deux mille, le 16 Mai à 20h 30 le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du dix Mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. René VIGNERIE, Maire.

Etaient présents – M. René VIGNERIE, Maire, M. René MICHONNEAU, Maire Délégué, M. Francis GAURIEAU, M. Jean-Yves MALLARD, M. Franck COUTUS, M. Joël GUERN, M. Brahim NEMIRI, M. NAUD Guy, M. Roger GRANGER, Adjoints. M. Pascal CONTY, Mme Claudette BARDON, M. AUGIER Philippe, M. Helder GOMES, Mme Danièle GEOFFROY, M. Pascal CHAGNAUD, Mlle Delphine CHENUDIERAS, M. Philippe GAUTIER, M. Claude AUGRAND, M. Michel DESPORT, M. Alain TESTAUD, Mme Chantal JAVERLHAC, M. Pierre MENANTEAU, M. Michel NORBERT, M. Raymond LE NEILLON.

Avaient donné procuration – Mme Brigitte CHEVRIER à Mme Danièle GEOFFROY, Mme Chantal BICHOT à M. Pascal CONTY.

Absent – M. Yves MALLET

**OBJET : APPROBATION DE L'ETUDE RELATIVE AU SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. le Maire

En application des dispositions de la loi n° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau, les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de "l'assainissement collectif" et les zones relevant de "l'assainissement non collectif" ainsi qu'éventuellement celles dans lesquelles des mesures doivent être prises en raison de problèmes liés à l'écoulement ou à la pollution des eaux pluviales.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'état et ses possibilités d'assainissement sur son territoire, la Commune a entrepris la réalisation d'une étude du schéma directeur d'assainissement confiée au Cabinet Saunier Techna, en relation avec les services de l'Etat.

L'étude a permis :

- Δ l'établissement d'un état des lieux (conformité des installations existante, aptitude des sols à l'épuration dispersion et possibilités de rejet dans le milieu naturel)
- Δ la mise en évidence des choix entre solution d'assainissement collectif et non collectif,
- Δ le diagnostic du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration.

Il vous est demandé :

- 1 - d'approuver les conclusions de l'étude du schéma directeur d'assainissement
- 2 - d'approuver le plan de zonage y afférent
- 3 - de définir comme suit, les secteurs d'assainissement collectif ou non collectif :

Assainissement collectif

- Chez Loquet, Chat Pendu (50 branchements) ✓
- Chez Baron, Chez Crépeau (34 branchements) ✓
- Les Grolons, Le Bon Coin (25 branchements) ✓
- Le Petit Fief, Les Roumades (7 branchements) ✓

Assainissement collectif localisé

- Le Maine Merle (9 habitations)
- Les Moreaux (9 habitations)
- Peugemard (16 habitations)
- Saint-Hilaire, Chez Drouillard (20 habitations) ✓
- Chez Ponchet, Chez Marot (16 habitations)
- Xandeville (19 habitations)

Le projet de schéma directeur d'assainissement sera soumis à enquête publique dans les conditions prévues par les dispositions des articles R 123-10 et suivants du Code de l'Urbanisme.

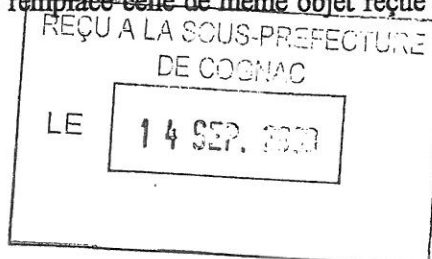
ADOPTE



Pour extrait conforme
Barbezieux, le 12 Septembre 2000
Le Maire,

René VIGNERIE

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle de même objet reçue en Sous-Préfecture le 07 Juillet 2000.



réception en S/P, le 14 SEP. 2000
et de la publication en date du 16 SEP 2000
BARBIEUX, le 16 SEP. 2000
Le Maire,

